

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Atelier de réflexions coraniques - 2022

Session 9



13 avril 2022



Versets choisis

Sourate 3 - versets 132 à 136

وَأَطِيعُوا اللَّهَ وَالرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿١٣٢﴾ وَسَارِعُوا إِلَىٰ مَغْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ
عَرْضُهَا السَّمَوَاتُ وَالْأَرْضُ أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ ﴿١٣٣﴾ الَّذِينَ يُنْفِقُونَ فِي السَّرَّاءِ وَالضَّرَّاءِ
وَالْكَاظِمِينَ الْغَيْظَ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ ۗ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ ﴿١٣٤﴾ وَالَّذِينَ إِذَا فَعَلُوا
فَحِشَةً أَوْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ ذَكَرُوا اللَّهَ فَاَسْتَغْفَرُوا لِذُنُوبِهِمْ وَمَن يَغْفِرِ الذُّنُوبَ إِلَّا اللَّهُ
وَلَمْ يُصِرُّوا عَلَىٰ مَا فَعَلُوا وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿١٣٥﴾ أُولَٰئِكَ جَزَاءُهُمْ مَّغْفِرَةٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَجَنَّةٌ
تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا ۗ وَنِعْمَ أَجْرُ الْعَامِلِينَ ﴿١٣٦﴾

Sourate 3 - versets 132 à 136

Et obéissez à Allah et au Messenger afin qu'il vous soit fait miséricorde!

Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux,

qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominant leur rage et pardonnent à autrui - car Allah aime les bienfaisants -

et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait.

Ceux-là ont pour récompense le pardon de leur Seigneur, ainsi que les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Comme est beau le salaire de ceux qui font le bien!

Obéissance à Allah

Obéissance au Prophète

Accourt vers le pardon de
Dieu et le Paradis

Partage avec autrui

En cas de faute,
demande pardon à Dieu

En cas de faute, n'insiste
pas sur sa faute

Évoque Allah

Domine sa colère



Le croyant
Action et réaction

Miséricorde de Dieu

Paradis aussi large que
les cieux et la terre

Amour de Dieu

Pardon de Dieu

Actualité

Social & Solidarité

Territoires &
Collectivités

Politiques Publiques

Emplois & Économie

Environnement &
Énergie



LAÏCITÉ
LES MUSULMANS

Actualité





Les signes de radicalisation

« Parmi les signes qui doivent être relevés, un changement de comportement :

- comme le port de la barbe
- la pratique régulière et ostentatoire de la prière rituelle,
- qu'il fasse la bise ou qu'il ne la fasse plus
- est-ce que l'individu accepte de faire équipe avec une femme ou pas
- est-ce qu'on a la présence d'hyperkératose au milieu du front,
- une pratique religieuse rigoriste,
- particulièrement exacerbée en matière de Ramadan.

Ce sont des éléments qui doivent permettre de déclencher une enquête approfondie »

Actualité

Interdiction du port du voile
dans les lieux publics



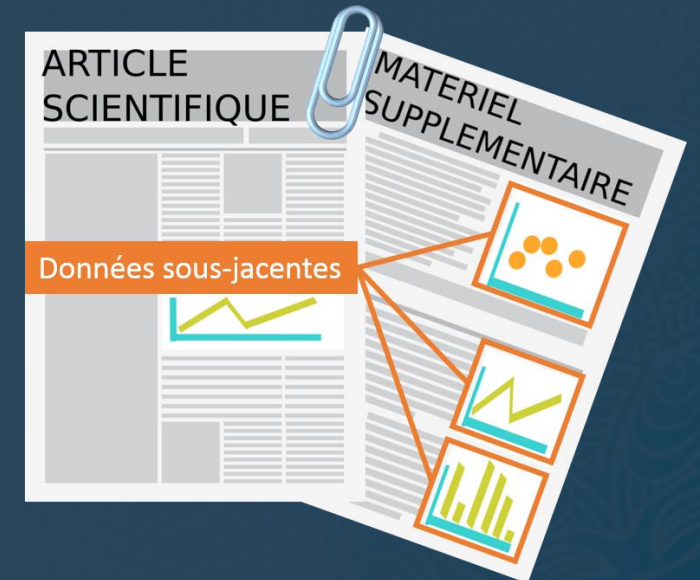
Musulman qui ne respecte
pas les lois de la République



Le voile en Tunisie. De la réalisation de soi à la résistance passive

Maryam Ben Salem

- ❑ N°108 du 18 septembre 1981 pour les établissements scolaires publics
- ❑ n°77 du 7 septembre 1987 pour les établissements primaires et secondaires
- ❑ le 21 septembre 1987 pour les écoles supérieures d'enseignement, les cités et les foyers universitaires.
- ❑ Une quatrième datant du 12 août 1987 s'adresse aux agents de l'administration et des établissements publics des deux sexes.
- ❑ La prohibition du port du voile a été élargie aux établissements privés par une autre circulaire datée de décembre 1991, portant sur la tenue des agents de l'administration et des institutions publiques et privées.



Actualité





« La campagne répressive contre le port du voile a commencé avec l'intensification de la contestation islamiste vers la fin des années 1970, qui s'est accompagné par un retour en force du voile. »




« Les années 2000 se sont accompagnées par la recrudescence de la pratique religieuse et plus particulièrement du port du voile de la femme qui ont été impulsés essentiellement, et parfois uniquement, par les émissions de télé-prédication. »


Actualité


Que dit la loi ?



 Voile ou hidjab autorisé
 Voile ou hidjab interdit


Le Parisien


 Le voile ou hidjab couvre les cheveux et le cou mais pas le visage


Dans l'**espace public** (rues ou lieux ouverts au public) 


Pour les **élèves** et les **professeurs du public** (collège, lycée, BTS...) 


Pour les **élèves** et les **professeurs du privé**   Selon les règles de l'établissement


Pour les **accompagnatrices scolaires** (sans prosélytisme) 

Dans l'**enseignement supérieur** 





Agente d'un service public 

Usagère d'un service public 

Salariée d'une entreprise privée  Sauf justifications de l'employeur


 Niqab et burqa sont interdits dans toutes ces situations

LP/INFOGRAPHIE.

| En cas d'interdiction absolue du voile | Rigoureux | Libéral |
|---|---|---|
| Violence sous toutes ces formes |  |  |
| Enlever le voile |  |  |
| Trouver d'autres solutions : ex, dissimuler les cheveux sous une perruque | | |
| Désobéissance civile | | |
| Sacrifier ses droits en tant que femme française (accès à l'éducation, travail, ne plus sortir de chez soi sauf nécessité). | | |
| Payer des amendes et s'endetter | | |
| S'exposer à la haine et la violence | | |
| Quitter le pays | | |



Atelier de réflexions coraniques 2022

Questions/réponses

